

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Bureau Lachine : 800, rue Sherbrooke - Bureau 213
Montréal, arrondissement Lachine, Qc, H8S 1H2
Bureau centre-ville : 315, boul. René-Lévesque Est - Bureau 003
Montréal, Qc,
Site Web : <http://www.grame.qc.ca>

Tél. : (514) 634-7205
Télec. : (514) 634-7204
Tél. : (514) 874-0008
Télec. : (514) 874-0004
Courriel : grame@videotron.ca

Montréal, le 13 janvier 2004

Me Anne Mailfait, secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

GREFFE

13 JAN. 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Objet : R-3514-2003, Demande tarifaire 2003-04 de Gazifère Inc.

Maître Mailfait,

Conformément à la décision D-2003-243, nous vous faisons parvenir l'état des frais du GRAME relatif au dossier mentionné en titre.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Maître Mailfait, l'expression de nos sentiments distingués.

Razi Shirazi
GRAME

Budget prévisionnel des frais de l'intervenant

Dossier no.:	R-3514-2003	
Nom de l'intervenant:	GRAME	
Type de ressources	Nombre d'heures par type de ressources (h)	Total des honoraires par type de ressources (\$)
En lieu d'avocats	Préparation:	8,00
	Audience:	16,00
		1 440,00 \$
Témoin(s) expert(s)	Préparation:	0,00
	Audience:	0,00
		0,00 \$
Analystes	Préparation:	56,00
	Audience:	16,00
		6 600,48 \$
Coordonnateur(s)	Préparation:	0,00
	Audience:	0,00
		0,00 \$
Total estimé des heures et des honoraires =	Préparation:	64,00
	Audience, rencontre et réunion:	32,00
		8 040,48 \$
Dépenses		Total par type de dépenses (\$)
Dépenses afférentes 5% (ou 6% si groupes de personnes réunis) du total estimé des honoraires =		402,02 \$
Montant estimé pour l'ensemble des dépenses de transport, d'hébergement et de repas ¹ =		0,00 \$
Montant estimé pour les dépenses de traduction =		0,00 \$
Total estimé des dépenses =		402,02 \$
Total estimé des frais de l'intervenant (Honoraires + Dépenses) =		8 442,50 \$
Le cas échéant, montant des frais préalables demandés (max. 20%)=		0,00 \$

¹ Ce montant ne s'applique qu'aux personnes devant se déplacer à des audiences situées à plus de 100 km de leur lieu normal de travail.

Préparé par : Razi Shirazi

Téléphone: (514) 874-0008

Signature :

Date: 24-sept-03

État de compte des frais de l'intervenant
Identification des ressources de l'intervenant

Dossier no.:		R-3514-2003	
Nom de l'intervenant:		GRAME	
Période couverte:		du 25 juillet au 15 nov. 2003	
S'agit-il de groupes de personnes réunis ? (oui/non)		NON	
Est-ce que l'intervenant a établi son statut fiscal devant la Régie ? (oui/non)		OUI	
Si la réponse à la question précédente est non, alors fournir l'information requise à l'article 33 du «Guide de paiement des frais des intervenants» de la Régie de l'énergie.			
Identification des ressources			
Avocat(s)	Années d'exercice de la profession ¹	Salarié de l'intervenant ? (oui / non)	Adresse du lieu normal de travail
		NON	
		N/A	
Témoin(s) expert(s)			Adresse du lieu normal de travail
		NON	
		NON	
Analyste(s)			Adresse du lieu normal de travail
Razi Shirazi		OUI	315, Boul. René-Lévesque Est, suite 003, Mtl, Qc, H2X 3P3
Cristina Maria Romanelli		NON	8492, Daoust, Lasalle, (Qc), H8N 2C2
		NON	
Coordonnateur(s)			Adresse du lieu normal de travail
		N/A	
		N/A	

¹ Si le représentant est avocat, alors indiquez le nombre d'années d'exercice du droit complétées au début du dossier.

Préparé par: Razi Shirazi

Téléphone: (514) 874-0008

Signature:

R. Shirazi

Date: 13 janvier 2004

État de compte des frais de l'intervenant

Sommaire des honoraires et des dépenses ¹

Dossier no.:	R-3514-2003	
Nom de l'intervenant:	GRAME	
Type de ressources	Nombre d'heures par type de ressources (h)	Total des honoraires par type de ressources (\$)
Avocat(s)	Préparation:	0,00
	Audience:	0,00
Témoïn(s) expert(s)	Préparation:	0,00
	Audience:	0,00
Analyste(s)	Préparation:	44,00
	Audience:	0,00
Coordonnateur(s)	Préparation:	0,00
	Audience:	0,00
Total des heures et des honoraires =	Préparation:	44,00
	Audience:	0,00
Dépenses		Total par type de dépenses (\$)
Dépenses afférentes (enveloppe de 5% ou 6%)		45,00 \$
Transport ²		0,00 \$
Hébergement ²		0,00 \$
Repas ²		0,00 \$
Traduction		0,00 \$
Dépenses antérieur à la décision D-99-124 du 22 juillet 1999		0,00 \$
Total des dépenses =		45,00 \$
Total des frais de l'intervenant (Honoraires + Dépenses) =		3 920,33 \$

¹ Tous les montants présentés ici doivent concilier ceux des feuillets 4, 5 et 6.

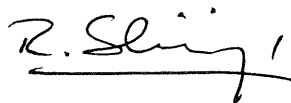
² Ces montants ne s'appliquent qu'aux personnes devant se déplacer à des audiences situées à plus de 100 km de leur lieu normal de travail.

Préparé par:

Razi Shirazi

Téléphone: (514) 874-0008

Signature:



Date: 13 janvier 2004

État de compte des frais de l'intervenant
Honoraires

Dossier no.:	R-3514-2003					
Nom de l'intervenant:	GRAMÉ					
Ressource	Nombre d'heures (h) ou de jours ¹ (jr)	Taux horaire (\$/h) ou quotidien ² (\$/jr)	Sous-total (\$)	TPS	TVQ	Total (\$)
Avocat(s)						
	Préparation (h):	0,00	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0,00	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Total =						0,00 \$
Témoïn(s) expert(s)						
	Préparation (h):	0,00	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0,00	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h):	0,00	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0,00	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total =						0,00 \$
Analyste(s)						
Razi Shirazi	Préparation (h):	18,00	60,00	1 080,00	0,00	0,00
	Audience (h):	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00
Cristina Maria Romanelli	Préparation (h):	26,00	100,00	2 600,00	91,00	104,33
	Audience (h):	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00
	Préparation (h):	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00
	Audience (h):	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00
Total =						3 875,33 \$
Coordonnateur(s)						
	Préparation (h):		30,00	0,00	0,00	0,00
	Audience (h):					
	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Total =						0,00 \$
Total des honoraires =						3 875,33 \$

¹ Le nombre de jour s'applique seulement au témoin expert et que pour le cas des audiences.

² Le taux quotidien s'applique seulement au témoin expert et que pour le cas des audiences. De plus, même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant

État de compte des frais de l'intervenant
Compte de dépenses du réclamant pour les dépenses exclues de l'enveloppe ¹

Dossier no.:	R-3514-2003						
Nom de l'intervenant:	GRAMÉ						
Nom du réclamant:							
Moyen de transport (Si audience à plus de 100 km du lieu normal de travail)							
	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total (\$)	50% TPS	50% TVQ	Total (\$)	Numéro de la pièce justificative ²
Automobile	0,34 \$ / km						
Autobus et taxis	classe économique						
Train et taxis	classe économique		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Avion	classe économique						
Lieu d'hébergement (Si audience à plus de 100 km du lieu normal de travail)							
	Maximum par jour (taxes incluses)	Nombre de jours	Sous-total (\$)	TPS	TVQ	Total (\$)	Numéro de la pièce justificative ²
Île de Montréal						0,00 \$	
Communauté urbaine de Québec							
Laval, Hull, Longueuil, Lac Beauport, Lac Delage							
Ailleurs au Québec							
Logement privé							
Per diem de repas						0,00 \$	
Traduction							
	Maximum par mot	Nombre de mots		TPS	TVQ	Total (\$)	Numéro de la pièce justificative ²
	0,20 \$						
Total des dépenses qui sont exclues de l'enveloppe =						0,00 \$	

¹ Une feuille distincte doit être produite pour chaque réclamant.

² L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir une (des) pièce(s) justificative(s) numérotée(s) et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Dossier no. :R-3514-2003
Nom de l'intervenant : GRAME

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Razi Shirazi, ayant sa place d'affaire au 315, René-Lévesque est, bureau 003, Montréal, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le représentant dûment autorisé de l'intervenant;
2. J'ai une connaissance personnelle du dossier pour lequel une demande de paiement de frais a été déposée en date du 13 janvier 2004 relativement au dossier portant le numéro R-3514-2003;
3. Tous les débours, frais et honoraires réclamés le sont en conformité avec la décision D-99-124 du 22 juillet 1999 ainsi qu'avec les normes et barèmes contenus au *Guide de paiement des frais des intervenants* adopté aux termes de cette décision, et sont exacts;
4. Le registre horaire ainsi que toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses pourront être produits sur demande.

ET J'AI SIGNÉ

R. Shirazi

Déclaré solennellement devant moi

à Montréal.....ce 13.....ième jour de janvier.....2004

Joelyne Choquette
Commissaire à l'assermentation

